COMMUNE DE SOULTZEREN

Département du Haut-Rhin – Arrondissement de Colmar-Ribeauvillé

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOULTZEREN N° 5/2023 DE LA SÉANCE NON PUBLIQUE DU 5 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de Monsieur Philippe BRESCHBÜHL, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il ouvre la séance à 19h05.

Présents : M. Jean-Marc LOCHERT, 1er Adjoint au Maire, Mme Heidi DEYBACH, 2ème Adjointe au Maire, M. Michel ZINGLE, 3ème Adjoint au Maire, Mme Fabienne PETER, M. Michel BARTH, M. Marc DIETRICH, Mme Nadine KEMPF, Mme Sophie SCHEIDECKER, M. Frédéric EHRHARDT, Mme Morgane ERTLE, Mme Roseline KEMPF et M. Christian LAMBERGER, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et non représenté : ./.

Absents non excusés : ./.

Ont donné procuration :
Mme Fabrice COURAULT, Conseillère Municipale, à Mme Nadine KEMPF, Conseillère Municipale.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée entame aussitôt les questions portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal désigne Mme Sophie SCHEIDECKER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Point unique :
 Chasse : agrément des candidats à l'adjudication de la chasse communale du 19 décembre 2023.

POINT 1 - CHASSE : AGRÉMENT DES CANDIDATS À L'ADJUDICATION DE LA CHASSE COMMUNALE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé, par délibération n° 7 du 5 octobre 2023, de mettre en location les lots de chasse communale par voie d'adjudication, avec une mise à prix fixée à :
- Lot n° 1 : 7 000 €,
- Lot n° 2 : 13 000 €,
- Lot n° 3 : 18 200 €.

Par avis publié dans le journal d'annonces légales DNA du 9 novembre 2023 et sur le site des DNA le 7 novembre 2023, le Maire a fixé la date de l'adjudication au mardi 19 décembre 2023 à 14h30. L'annonce ainsi que toutes les pièces du dossier d'adjudication ont également été mises en ligne sur le site de la Commune.
Les personnes physiques et morales intéressées devaient faire parvenir leur candidature pour le mardi 28 décembre 2023 à 12h00.
A l'issue de ce délai, les candidatures suivantes ont été déposées :

Lot n° 1 : seul le locataire sortant, l'Association Chasse du Forlet, avait fait valoir son droit de priorité. Les associés sont Mrs Jean-Martin FUSSNER, Roger HAETTICH, Laurent LOOS et Jean-Christophe WEYH.

Lot n° 2 :
- le locataire sortant, l'Association Chasse du Forlet, avait fait valoir son droit de priorité. Les associés sont Mrs Jean-Martin FUSSNER, Roger HAETTICH, Laurent LOOS et Jean-Christophe WEYH.
- M. Roger BROBECKER avec trois permissionnaires : Mrs Daniel GRIMMER, Gilbert REITZ et Maxime VILLEMINEY.
- M. Tom KRAUSE avec deux permissionnaires : Mrs Justin FALLENCKER et Jean-Christophe WEYH.

Lot n° 3 : seul le locataire sortant, l'Association Saint-Hubert du Boden, avait fait valoir son droit de priorité. Les associés sont Mrs Yves BANDELIER, Antoine ERTLE, Sébastien LEHMANN et Olivier SEYER.

Conformément à l'article 8.2.1 du Cahier des Charges Type des Chasses Communales du Haut-Rhin (CCT) pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033, la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) a examiné les déclarations de candidature et les pièces annexées listées à l'article 5.2 du CCT.
Tous des candidats ayant fourni l'ensemble des documents demandés, la 4C propose au Conseil Municipal de les agréer pour participer à l'adjudication du 19 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,
Vu l'avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse,

- **AGRÉE** l'ensemble des candidats susmentionnés et **ARRÊTE** la liste des candidats admis à participer à l'adjudication du 19 décembre 2023 comme suit :

Lot n° 1 :
→ Association Chasse du Forlet, locataire sortant ayant fait valoir son droit de priorité. Les associés sont Mrs Jean-Martin FUSSNER, Roger HAETTICH, Laurent LOOS et Jean-Christophe WEYH.

Lot n° 2 :
→ Association Chasse du Forlet, locataire sortant ayant fait valoir son droit de priorité. Les associés sont Mrs Jean-Martin FUSSNER, Roger HAETTICH, Laurent LOOS et Jean-Christophe WEYH.
→ M. Roger BROBECKER avec trois permissionnaires : Mrs Daniel GRIMMER, Gilbert REITZ et Maxime VILLEMINEY.
→ M. Tom KRAUSE avec deux permissionnaires : Mrs Justin FALLENCKER et Jean-Christophe WEYH.

Lot n° 3 :
→ Association Saint-Hubert du Boden, locataire sortant ayant fait valoir son droit de priorité. Les associés sont Mrs Yves BANDELIER, Antoine ERTLE, Sébastien LEHMANN et Olivier SEYER.

Puis plus personne n'ayant demandé à prendre la parole, à porter une observation ou une réclamation, le Maire lève la séance à 19h25.